**Conseil des Droits de l’Homme des Nations Unies**

**31e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel**

**Genève, 5 - 16 Novembre 2018**

**Intervention de la République d’Albanie**

**Dialogue Interactive sur l’EPU du Mexique**

**7 Novembre 2018**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Monsieur le Président,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation du Mexique et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national.

Nous félicitons le Mexique pour les mesures importantes prises pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, en particulier pour la réforme constitutionnelle régularisant la parité électorale, la réforme de la loi fédérale sur la prévention et l'élimination de la discrimination, le programme national pour l'égalité et la non-discrimination. , la loi générale sur la prévention de la torture et des autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la répression de la torture, ainsi que la loi générale sur les disparitions forcées de personnes.

Nous notons que, malgré la création du Mécanisme fédéral de protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, la situation des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes sur le marché du travail reste préoccupante.

L’Albanie souhaiterait faire les recommandations suivantes au Mexique :

1. Fournir des ressources suffisantes aux mécanismes nationaux de protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes.
2. Prendre des mesures efficaces pour lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes, y compris des mesures visant à réduire le chômage des femmes.
3. Harmoniser la législation nationale en matière d'interruption de grossesse en veillant à ce que ce service soit fourni légalement et en toute sécurité dans tout le pays.
4. Ratifier les instruments suivants :

a. Convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

b. Troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, sur une procédure de communication.

Je vous remercie.